

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Virements de crédits.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

Absente excusée :

Mme ELI Emilie

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N° 90/2021

Monsieur le Maire, après avoir demandé au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour d'une question supplémentaire portant sur des virements de crédits à réaliser sur le budget général Ville avant le 31 décembre 2021 ; demande à laquelle, le Conseil Municipal répond favorablement par un vote unanime, il apporte alors le détail des opérations à réaliser.

En fonctionnement, il s'agit de virer 48 000 € du chapitre 65, compte 657361 vers le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64131 pour 45 818.45 € et 6218 pour 2 181.55 € ceci afin de régler une partie des charges et salaires de décembre 2021 ainsi que 2 factures de nettoyage des parties communes de la Maison de santé Simone Veil,

En investissement, il s'agit de virer 11 766.91 € de l'opération 258 « Travaux bâtiments services techniques », compte 2313 vers l'opération 242 « Equipements en moyens techniques », compte 2158 permettant ainsi de régler la facture d'achat de l'aspirateur de voirie GLUTTON d'un montant de 15 400 € ttc.

Ces explications apportées, c'est à l'unanimité de ses membres présents et représentés que l'Assemblée délibérante décide des virements de crédits récapitulés dans les deux annexes ci-jointes.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

B. PIERRAT